



- CSE Siège des 20 et 21 octobre 2020 -

TRISTES DÉPARTS...

Ce Comité social et économique n'est pas, pour les élus SNJ, un CSE comme les autres. Comme trop souvent ces derniers mois, nous avons à statuer sur des dossiers d'inaptitude définitive. Des inaptitudes qui posent question régulièrement, mais qui par nécessaire souci de confidentialité, ne font pas l'objet de commentaires de notre part. Mais rendons-nous service aux salariés en nous taisant ? Sans livrer les secrets de nos délibérations, nous ne sommes pas du tout ravis de voir partir bon nombre de nos collègues dans ces conditions.

Certes, il y a des situations strictement médicales qui ne méritent pas de notre part un développement qui serait déplacé et de fait inutile. Mais au-delà de ces trajectoires, doit-on pour autant imaginer que l'entreprise n'aurait, dans certains dossiers, aucune responsabilité ?

L'usure des salariés, jusqu'à les rendre malades, ne serait donc causée que par nos vies privées, nos histoires personnelles, nos parcours hors entreprise... La belle affaire !

Dans nos rédactions, et partout dans l'entreprise nous le savons, nous les élus, la souffrance au travail n'est pas une expression de tribune mais une réalité de notre quotidien. Générée par un collectif anxigène, ou par des individus toxiques dans leur manière de manager.

Cette souffrance peut être multiple. Un manager qui parle mal, qui parle fort, qui humilie en public, qui insulte en coulisses. Mais pour nous, les journalistes, cela peut aussi venir d'un déni professionnel, de refus systématique de nos propositions de reportages, de manque de moyens donnés pour réaliser ce qui est enfin accepté, de pressions exercées pour que le produit fini corresponde au fantasme éditorial du chef, la liste n'est pas exhaustive... Mais d'autres facteurs s'ajoutent à ces souffrances insupportables. Pour peu que vous commenciez à prendre de l'âge, notion qui peut différer en fonction du sexe, vous voyez disparaître toute perspective, et face à cela le silence assourdissant des managers éditoriaux ou des ressources humaines. On ne nous tend pas la main, on nous met la tête sous l'eau.

Alors à un moment, il faut prendre une décision, quand on en souffre trop... On pense à s'en aller à quitter l'entreprise ! C'est tout un système qui pousse vers la sortie, après avoir subi ces attaques permanentes. La santé se dégrade, l'envie professionnelle est atteinte... Aujourd'hui à l'heure d'une Rupture conventionnelle Collective qui n'atteindra pas les objectifs annoncés, s'est développée en marge comme une triste piste de départs parallèle. Des découragés, des salariés usés, en souffrance, qui ne sont pas éligibles au plan de départ non, juste au départ... Aujourd'hui une de nos consœurs se prépare à quitter l'entreprise. Une perte professionnelle, c'est une évidence, mais c'est aussi une richesse humaine qui s'éloigne et qui nous laisse bien tristes ! À travers ce simple dossier, c'est toute une souffrance qu'il faut entendre, celles des salariés d'une entreprise en mauvais état psychologique. Il faut en finir avec le déni, le mantra de nos dirigeants depuis trop longtemps.

Paris, le 20 octobre 2020

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Isabelle Braouet 06 20 83 37 80 - Antoine Chuzeville 06 21 77 28 33- Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85



@SNJ_FTV



Snj.ftv